



Stage de formation Syndicale

Développer la vie syndicale dans son collège ou lycée et Agir au Conseil d'Administration(1° partie)

Mardi 13 novembre
de 9h30 à 16h30
Au Lycée Sonia Delaunay
Avenue de Saint Germain
78450 VILLEPREUX

- connaître les droits syndicaux et les utiliser ...(heure d'info syndicale ...)
- gérer les relations hiérarchiques avec votre CE
- s'informer, renseigner les collègues, agir : les outils du SNES (publications, sites...) à la disposition du SNES local (S1)
- tout savoir sur la mise en place du CA, son fonctionnement et tout comprendre lors de l'examen du Budget d'établissement
- comment intervenir auprès de l'IA et du Recteur, du Conseil général ou régional, s'adresser aux parents, à la presse ...
- construire des liens avec les établissements voisins en lien avec le SNES départemental (S2) et académique (S3)

Information sur les textes règlementaires et échange d'expériences contribueront à ancrer de stage dans la réalité de nos établissements et à ouvrir ensemble des perspectives d'action .

A noter dès à présent : Lundi 4 février 2013 (même lieu)

Stage « Agir au CA (2° partie) : DHG, Conseil pédagogique, projet d'établissement, expérimentations ...»

Attention, n'oubliez pas de transmettre:

- au secrétariat de votre établissement votre demande d'autorisation **un mois avant la date du stage** donc au plus tard le samedi 13 octobre.
 - au **SNES 78** votre coupon réponse (pour nous permettre de prévoir votre accueil dans de bonnes conditions)
- Modalités d'inscription : voir au verso

Pour y accéder

En train :

à 10mn de la gare SNCF
« Villepreux - Les Clayes »,
ligne Montparnasse vers Plaisir-Grignon, Dreux ou Mantes

En voiture : stationnement sans difficulté autour du Lycée.



Stages syndicaux : un droit pour tous !

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an . Ces stages donnent droit à autorisation d'absence.



Comment s'inscrire ?

1 - au moins un mois avant la date du stage, déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée au Recteur. Une attestation présence vous sera fournie lors du stage.

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.

A reproduire à la main et à remettre au chef d'établissement au plus tard le 13 octobre

NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

*Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
S/C de M: (1)*

*Conformément aux dispositions de la loi n °84-16 du 11. 01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non- titulaires de l'Etat (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **13 novembre 2012** pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroulera au **Lycée Sonia Delaunay à Villepreux (78)**.*

Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13/01/2009 pour le fonction publique et arrêté du 30/11/2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale).

Date et Signature.

(1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)

(2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation

COUPON REPONSE

Stage SNES SNEP SNUEP 78 – 13 novembre 2012 - Villepreux

à retourner à : **Snes Yvelines** – 24 rue Jean Jaurès – 78190 Trappes

ou par mail à snes78@versailles.snes.edu

NOM : _____ Prénom : _____

Établissement et commune : _____

Adresse et téléphone personnels :

_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/

e-mail / _____@_____ /

Je participerai au stage du 13 novembre au Lycée Delaunay à Villepreux

Je déjeunerai sur place (prévoir 6€ si vous n'êtes pas adhérent du SNES, SNEP ou SNUEP)